



La Société Royale
UNION NAUTIQUE DE LIÈGE

LA BOUCLE DE LIÈGE

RENCONTRE INTERNATIONALE A L'AVIRON
25^{ème} édition

Dimanche 22 mai 2022

AVANT-PROGRAMME

Lieu et date : Union Nautique de Liège, 2 parc de la Boverie, 4020 Liège
Le dimanche 22 mai 2022 à 13 heures

Type d'épreuve : **Longue distance par handicaps**

Catégories de rameurs : Hommes et femmes, Seniors, U23, U19, U17 et Masters

Catégories de bateaux : 1x, 2+, 2-, 2x, 4+, 4x+, 4-, 4x, 8+, 8x+, 1xPoly, 2xPoly, 3xPoly, 4xPoly, C1x, C2+, C2x+, C2-, C2x, C3+, C3x, C4+, C4x+, C4-, C4x, C5x, C8+, C8x+

Plan d'eau : Meuse et Dérivation (1 grand tour):
- descente par la Meuse
- remontée par la Dérivation de la Meuse

Distance : **9.500 m**

Départ et arrivée: Sur la Dérivation de la Meuse face à l'Union Nautique

Inscriptions : **Date limite : le lundi 09/05/2022 à 19 heures**
Pour les équipes étrangères, suivant le règlement FISA
Pour les équipes belges, suivant le code des courses FRBA
Forfaits : Date limite : 1h avant le tirage au sort, soit le 16/05/2022 à 18h
Tirage au sort : Lundi 16/05/2022 à 19h à l'Union Nautique

Adresse : **Julien Magis**, Secrétaire de la régata
9 rue de Londres - B 4020 LIEGE
Tél +32 (0)499/17.29.48
E.mail : boucle@srunl.com
<http://www.srunl.com>

Droits d'inscription : Pour les Masters : 5.00 € par rameur.

Pour les Seniors et U23, U19 et U17 : 5.00 € par rameur.

Classements et Prix : 2 classements seront établis: un classement général et un classement par catégorie de bateaux.

Des prix seront attribués aux 3 premiers classés et au premier de chaque catégorie de bateaux. Des prix en nature pourront être attribués en fonction du sponsoring de l'épreuve.

LA BOUCLE DE LIÈGE - 2022

Règlement de la course

1) Chaque embarcation doit être équipée d'un numéro d'étrave portant le numéro d'ordre de départ. Il est placé à la pointe avant du bateau. Un dossard, portant le même numéro, équipe le rameur de la pointe avant.

Les numéros d'étrave et dossards doivent être retirés au Club House à partir de 11h00 moyennant le versement d'une caution de **5 €**.

2) Les bateaux seront derrière la ligne de départ au moins 15 minutes avant l'heure de départ. Les départs sont donnés dans l'ordre établi et repris dans la grille de départ annexée. Le signal de départ est donné à l'heure prévue pour chaque catégorie sans attendre les retardataires. Les équipages démarrant avant l'ordre du starter seront sanctionnés d'une pénalité de 30 secondes.

3) L'épreuve se déroulera selon le [code des courses de la FRBA](#) et plus particulièrement en application de son chapitre XV relatif aux courses de longue distance.

En ce qui concerne le calcul des handicaps, chaque embarcation recevra un handicap égal à la moyenne des handicaps correspondants à chaque rameur du bateau, et ce, que le rameur soit un homme ou une femme U17, U19, U23, Senior, ou Master.

Exemple, si un triple canoë est constitué d'un garçon U17, d'une femme Sen.A, et d'un homme Mast.D, le handicap du bateau sera $(42:14 + 41:59 + 42:29) / 3 = 42:14$ qui sera arrondi à 42:10.

4) Sur la Meuse, à la descente, les équipages doivent se placer dans la moitié droite du fleuve. Les dépassements doivent se faire par le côté de la berge bâbord.

5) Sur la dérivation de la Meuse, à la remontée, les équipages peuvent utiliser toute la largeur du plan d'eau.

6) Les 2 demi-tours doivent s'effectuer dans l'ordre où les concurrents se présentent à cet endroit.

7) Le bateau dépassé doit céder la place à l'équipe dépassante et ne peut en aucune façon empêcher la manœuvre de dépassement.

8) Durant l'épreuve, les barreurs ne peuvent se substituer aux rameurs.

9) Le débarquement doit s'effectuer côté Meuse. Il peut éventuellement s'effectuer sur la dérivation, mais seulement après l'arrivée de tous les bateaux.

10) Tout manquement aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 du présent règlement de course entraîne une pénalité de 30 secondes. En cas de récidive, l'équipage fautif est mis hors course.

Coordination de la sécurité: Julien MAGIS

Coordinateur médical: Docteur Julien MAGIS

Grille de départ: en annexe

Plans: en annexe

Pour accord de la FRBA,

Charles-Henri Dallemagne
Secrétaire général

Pour le comité d'organisation

Michel ORBAN
Président

Julien MAGIS
Secrétaire de la régata

